

Face à la pénurie d'ambulanciers, la CNSA propose des solutions concrètes



Image d'archives

[#ambulance](#) [#ambulancier](#) [#GrandEst](#) [#penurie](#) [#metier](#) [#recrutement](#) [#effectif](#) [#CNSA](#) [#invite](#) [#19septembre2022](#)

Les ambulanciers, comme de nombreux métiers en ce moment, peinent à recruter de nouveaux effectifs. Il en manque 1000 rien que dans la région Grand-Est.

Son N°1 - Face à la pénurie d'ambulanciers, la CNSA propose des solutions concrètes

Nicolas Siebenschuh ambulancier et porte-parole de la CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) pour la région Alsace / Grand-Est

Quel est le constat dans la région ? Combien de postes sont non-pourvus ?

Pour donner quelques chiffres sur la région Grand-Est , le transport sanitaire est composé d'environ 400 entreprises, 4 500 salariés et à ce jour nous avons un nombre de 1 000 salariés manquants à l'appel tous les jours donc 1 000 postes vacants pour répondre à l'intégralité de la demande.



Quel impact à ce manque d'effectif sur votre profession et donc sur notre système de santé ?

L'impact est double. Premièrement pour nos patients. Les personnes qui font appel à nos services ne le font pas par plaisir, mais par besoin, parfois vital. Ces 1000 salariés qui manquent aujourd'hui sur notre région, ce sont autant de véhicules qui ne sont pas en poste et donc qui ne peuvent pas répondre aux appels de nos patients et donc des patients qui parfois n'ont pas accès aux soins par ce manque d'effectif. Donc ça, c'est le premier point qui est à mon sens le plus alarmant puisque nous sommes tous concernés. Ça peut être nos proches, tous les patients ont besoin de ces soins et de ces services. L'effet est double puisque les effectifs qui sont aujourd'hui présents et qui continuent de répondre sont sur-sollicités afin de minimiser cette carence de réponse. Les ambulanciers en poste peuvent présenter des signes de fatigue et d'agacement par cette sur-sollicitation donc c'est pour cela que nous mettons toute notre énergie aujourd'hui pour tenter d'attirer de nouvelles compétences et de proposer des solutions concrètes pour pouvoir pallier ce problème.

À la CNSA, vous avez également réfléchi à des solutions, quelles sont-elles ?

Nous avons largement travaillé ce sujet puisque c'est clairement la problématique numéro 1 et la CNSA a rédigé un livre blanc avec 39 mesures, 39 propositions concrètes, mais ce matin, je vais me contenter de vous en présenter deux simples, efficaces et qui ne présentent pas un coût conséquent pour notre système de santé. La première, c'est de partir sur un bac pro ambulancier et donc de faire sauter une mesure réglementaire qui aujourd'hui est contraignante puisqu'il faut, dans les textes de loi, ne plus être en permis probatoire pour devenir ambulancier. C'est-à-dire qu'un jeune de 18 ans avec un permis qui souhaite, par vocation, s'orienter dans notre métier ne peut pas puisqu'il doit attendre 3 ans pour sortir de sa période probatoire pour enfin rentrer dans notre beau métier et ça, c'est une contrainte réglementaire qui est à mon sens peu justifiée puisque le transport de voyageurs a réussi à supprimer cette condition. Donc un jeune de 18 ans peut rouler un bus avec 50 personnes dedans, mais pas une ambulance, ce qui aujourd'hui n'est, à mon sens, pas justifié.

La deuxième mesure que nous proposons est de travailler sur la VAE (validation des acquis par l'expérience) puisque nous avons bon nombre d'ambulanciers qui ont le diplôme de premier niveau, mais doté d'une forte expérience de terrain. D'expérience et d'accompagnement avec des ambulanciers diplômés et aujourd'hui ces ambulanciers pourraient être qualifiés de niveau 2 en faisant valoir cette expérience et donc par une VAE permettrait d'augmenter notre proportion d'ambulanciers diplômés pour permettre de faire tourner plus de véhicules sanitaires et pour répondre davantage à la demande de nos patients.